Docusign Envelope ID: 952A729E-88C6-80F3-823C-80A08562A4F9

17 MAI CAPITAL

Société par actions simplifiée au capital de 42.572.000 euros

Siège social : 206-208, rue de Rivoli – 75001 Paris

998 989 479 RCS Paris

(la « Société »)

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente-et-un juillet,

Madame Elodie MONCHICOURT épouse LECUYER, née le 21 janvier 1976 à Paris (75013), de nationalité française, demeurant 49, rue de Naples à Paris (75008),

agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES sur l'ordre du jour ci-après :

- Désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités.

EXPOSÉ PRÉALABLE

L'Associée Unique préalablement à toute décision, rappelle que :

- *l'article 15 des statuts de la Société* prévoit la désignation, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi, d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants ;
- la société **BEJARRY AUDIT ET EXPERTISE** a, par lettre en date du 4 mars 2026, fait connaître son acceptation du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société qui pourrait lui être confié, et a justifié de son inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes habilités tenue par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) sous le numéro 4100069130 ;
- la société **DILIGENTIA AUDIT ET CONSOLIDATION** a, par lettre en date du 11 mai 2026, fait connaître son acceptation du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société qui pourrait lui être confié, et a justifié de son inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes habilités tenue par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) sous le numéro 4100021893.

Docusign Envelope ID: 952A729E-88C6-80F3-823C-80A08562A4F9

Ceci exposé, l'Associée Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Associée Unique décide de désigner en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société :

La société BEJARRY AUDIT ET EXPERTISE, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des experts-comptables de la région Paris Île-de-France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, société à responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, dont le siège social est situé 47, avenue Félix Faure, 75015 Paris, immatriculée sous le n° SIRET 529 246 233 00017, inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes habilités tenue par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) depuis 2011 sous le numéro 4100069130, représentée par Madame Valentine de BEJARRY,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associée Unique (ou, le cas échéant, de la collectivité des Actionnaires) appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, conformément à l'article L.823-3 du Code de commerce et à l'article 15 des statuts de la Société.

L'Associée Unique prend acte de ce que le premier exercice social de la Société, ayant débuté à la date de signature des statuts, le 19 décembre 2025, pour se terminer le 31 décembre 2026, constitue le premier des six (6) exercices couverts par le présent mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

Désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Associée Unique décide de désigner en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société :

La société DILIGENTIA AUDIT ET CONSOLIDATION, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 61 boulevard Hausmann, 75008 Paris, immatriculée sous le n° 491 700 084 RCS Paris, inscrite auprès de la Cour d'Appel de Paris et sur la liste des Commissaires aux Comptes habilités tenue par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) depuis 2006 sous le numéro 4100021893, représentée par Monsieur Jean-Baptiste JACOB, Gérant, ce dernier étant désigné associé responsable du dossier de la Société conformément à l'article R.823-7 du Code de commerce,

pour la même durée que celle du Commissaire aux Comptes titulaire désigné aux termes de la Première Décision qui précède, soit six (6) exercices prenant fin à la même date, et avec vocation à remplacer le Commissaire aux Comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission, de décès ou de récusation de ce dernier.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

* * *

Docusign Envelope ID: 952A729E-88C6-80F3-823C-80A08562A4F9

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte de consentement unanime des associés, qui après lecture a été signé par tous les Associés. Le présent acte sera reporté sur le registre des décisions des Associés et communication sera faite au commissaire aux comptes de la Société.

Le 31 juillet 2026,

Signé électroniquement par l'intermédiaire du prestataire Docusign, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:
Elodie Monchicourt
B67D0CABE384400...

Madame Elodie MONCHICOURT LECUYER
Associée Unique